

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2024
Date d'affichage : 05/04/2024

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Absents excusés :
Absents non excusés :
Pouvoirs :
Secrétaire de séance :

Objet : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux crédits budgétaires inscrits en section de fonctionnement au budget 2024 au compte 65748, subvention, le Conseil municipal de SOLLACARO décide d'allouer des subventions aux associations suivantes :

• Fiera di u Turismu Campagnolu	2 800.00 €
• Gymnastique Club Valinco	150.00 €
• Association Anciens Combattants OLMETO/SOLLACARO	350.00 €
• Association A SUDDACARINCA	2 000.00 €
• Association INSEME	500.00 €
• S.V.A.R.R. Football	150.00 €
• Journal "U TARAVU"	100.00 €
• Association L'Attrape Rêves	150.00 €
• La Ligue Contre le Cancer	500.00 €
<u>TOTAL</u>	6 700.00 €

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur Le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2024
Et de sa publication le